

le Programme de réorientation des agriculteurs. (M. William Strath, *Prairie Pools Inc.*, fascicule 16:10, 8 décembre 1987)

Le Comité reconnaît que les agriculteurs ont bénéficié de la création des Bureaux d'examen de l'endettement agricole et du Programme canadien de réorientation des agriculteurs, et il croit que ces programmes devraient se poursuivre.

Toutefois, le Comité estime qu'il faudrait les surveiller pour s'assurer qu'ils sont toujours efficaces. Un comité de la Chambre des communes devait entreprendre en 1986 l'examen de l'efficacité globale de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*, et le Comité est fermement convaincu que cet examen devrait être terminé avant décembre 1988 et être mené chaque année par la suite.

III. Le Comité recommande que les activités des Bureaux d'examen de l'endettement agricole et du Programme canadien de réorientation des agriculteurs fassent l'objet d'examens annuels par Agriculture Canada, afin d'en assurer l'efficacité. De plus, le Comité recommande que les résultats de ces examens soient soumis aux comités compétents de la Chambre des communes et du Sénat.

En somme, l'évolution de l'agriculture a été marquée par des cycles qui ont conduit à des ajustements plus ou moins importants de la structure agricole. La conjoncture agricole du début des années 80 a mis en évidence certaines lacunes de cette structure, qui montre maintenant des signes de mutations profondes plutôt que d'ajustements mineurs. La fragilité du financement agricole au Canada a été mise en lumière, ce qui a fait ressortir l'importance des programmes de soutien à l'agriculture. Les changements qui touchent le secteur agricole sont inévitables, mais le Comité considère que des mesures devraient être prises pour aider les fermes familiales à s'y adapter rapidement.

Un des aspects les plus dramatiques de la présente crise financière agricole est son impact sur la communauté rurale. Pour certaines régions agricoles jadis prospères, la transition s'avère fort difficile; la baisse de la population dans certaines collectivités rurales crée un sentiment d'isolement chez les agriculteurs qui y restent et chez leurs familles et conduit à un effritement des services publics en milieu rural. Le «désinvestissement» dans la communauté rurale se manifeste par un niveau de pauvreté à la hausse, un faible intérêt de la relève et un niveau plutôt bas de confiance dans l'avenir.

Le Comité est fortement préoccupé par la situation de nombreux agriculteurs qui sont aux prises avec de graves problèmes financiers susceptibles de mettre fin à leurs opérations mais qui désirent continuer à habiter en milieu rural. Il souhaite que des